



Lundi 3 novembre 2008

Temps forts du 13/10/2008 au 31/10/2008 No. 46

13 octobre

Allocution du Président Pocar devant l'Assemblée Générale

Dans son allocution devant l'Assemblée Générale des Nations Unies à l'occasion de la présentation du quinzième rapport annuel du Tribunal, le juge Fausto Pocar, Président du TPIY, met en avant les réalisations considérables du Tribunal et souligne que, si l'efficacité du Tribunal avait été avant tout mesurée à l'aune des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie d'achèvement de ses travaux, sanctionnés par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1503 et 1534, l'achèvement des procès ne représentait qu'une partie de sa mission.

Le Président rappelle que l'objectif ultime du Tribunal était de veiller à ce que la lutte contre l'impunité reste une priorité pour la communauté internationale et à ce que ses partenaires, en ex-Yougoslavie notamment, continuent à être soutenus dans leurs efforts pour traduire en justice ceux qui se sont rendus coupables de crimes graves sanctionnés par le droit international.

Le Président évoque aussi les réalisations sans précédent du Tribunal, son rôle pionnier dans le développement et le renforcement du droit pénal international et ses efforts pour promouvoir la paix et favoriser la réconciliation en ex-Yougoslavie. Le Président déclare toutefois que pour que le TPIY mène à bien sa mission et préserve ses réalisations, il est essentiel que la communauté internationale continue de lui apporter son soutien dans trois domaines : l'achèvement des procès, l'arrestation des accusés encore en fuite et le soutien aux partenaires du TPIY en ex-Yougoslavie.

Un communiqué de presse avec un lien vers le texte intégral de l'allocution du Président est disponible ici: AH/MOW/1288f, <http://www.un.org/icty/latest-f/index-f.htm>

17 octobre

L'affaire Djordjević : la traduction du mémoire préalable en BCS

...est ordonnée de façon exceptionnelle par le Juge de mise en état Frederik Harhoff.

Ce dernier explique que « tandis que le Tribunal est engagé sur la voie de l'achèvement de ses travaux, certaines mesures qui ne sont ni ordinaires ni indispensables du point de vue de l'équité, peuvent néanmoins faciliter une conduite plus efficace du procès et peuvent donc être considérées comme une mesure d'économie judiciaire ».

20 octobre

Le Greffier installe un Groupe de Travail Informel sur les questions relatives au pays hôte

Le Greffier du Tribunal, Hans Holthuis, établit un Groupe de Travail pour rassembler les informations relatives à un certain nombre de problèmes liés à la installation du Tribunal aux Pays-Bas, pays hôte : carte d'identités, permis de séjours, impôts, sécurité sociale, y compris la question des retraites ou l'accessibilité ou non aux services de santé.

A ce sujet, le Bureau du Greffier est en contact constant avec les autorités néerlandaises afin d'attirer leur attention sur les inquiétudes du Tribunal et de ses fonctionnaires.

20 et 24 octobre

Pays hôte: l'association du personnel du Tribunal demande des rencontres de haut niveau

L'Association du Personnel du Tribunal envoie une lettre à la Secrétaire d'Etat à la Justice, Mme Albayrak, pour lui demander un entretien. Le principal problème à l'ordre du jour sera les conditions de résidence imposées aux fonctionnaires non européens qui souhaiteraient rester aux Pays-Bas après la fin de leur travail au Tribunal.

De façon plus générale, l'Association du Personnel tente de résoudre plusieurs autres problèmes tels ceux particuliers aux fonctionnaires originaires de l'ex-Yougoslavie, les possibilités d'emploi et les conséquences statutaires pour tous de la fermeture du Tribunal. Déçu par l'absence de progrès sur ces questions anciennes, l'Association a aussi écrit une lettre au Ministre des Affaires Sociales, M. Donner.

[21 octobre](#)

**Procureurs de
pointe l'ARYM en
visite d'étude au
Bureau du
Procureur**

Quatre Procureurs de pointe de l'Unité du Crime Organisé dans l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (l'ARYM) entament une visite de trois jours au Tribunal. Cette visite technique s'articule autour d'échanges d'expérience avec les membres du Bureau du Procureur du Tribunal afin de permettre à la justice macédonienne de mieux faire face au nombre croissant de cas de crimes de guerre.

Cette visite a eu lieu à l'initiative du Département de la Justice Américain.

[22 octobre](#)

**Karadžić
témoignera pour
Krajišnik le 5
novembre**

Le premier jour de l'audience supplémentaire dans la procédure d'appel de Krajišnik, ce 3 novembre sera consacré à l'audition de George Mano et Stefan Karganović, deux témoins appelés par la Chambre d'appel pour déposer sur le comportement professionnel de l'ancien conseil de Momčilo Krajišnik.

Radovan Karadžić, quant à lui, témoignera à la demande de Momčilo Krajišnik le mercredi 5 novembre.

Les audiences commenceront à 8h 30 et s'achèveront à 19 heures au plus tard.

[27 et 30 octobre](#)

**Florence
Hartmann :
prochaine
comparution
initiale le 14
novembre**

Apparaissant le 27 octobre devant le Juge Agius, Président de la Chambre spécialement composée, Florence Hartmann fait usage de la possibilité offerte par l'article 62 de différer son plaidoyer sur les deux chefs d'outrage à la cour portés à son encontre.

Le 30 octobre, le Juge Agius dit que la comparution initiale supplémentaire de Florence Hartmann aura lieu le vendredi 14 novembre, à 14h 15.

CALENDRIER DES AUDIENCES: 3 NOVEMBRE – 14 NOVEMBRE 2008*

LUNDI 3 NOVEMBRE

Salle d'audience I 08:30 – 19:00, **Krajišnik**, Appel
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès
14:15 – 19:00, **Momčilo Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

MARDI 4 NOVEMBRE

Salle d'audience I 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès
Salle d'audience II 08:30 – 13:15, **Šešelj**, Procès
14:15 – 19:00, **Momčilo Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 16:30, **Popović et al**, Procès

MERCREDI 5 NOVEMBRE

Salle d'audience I 08:30 – 19:00, **Krajišnik**, Appel
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès

JEUDI 6 NOVEMBRE

Salle d'audience I 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès
Salle d'audience II 08:30 – 13:15, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès

VENDREDI 7 NOVEMBRE

Salle d'audience I 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 16:30, **Popović et al**, Procès

LUNDI 10 NOVEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:10, **Lukić&Lukić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Momčilo Perišić**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

MARDI 11 NOVEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Momčilo Perišić**, Procès
14:15 – 19:10, **Lukić&Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès

MERCREDI 12 NOVEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Momčilo Perišić**, Procès
14:15 – 19:10, **Lukić&Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès
14:15 – 19:00, **Popović et al**, Procès

JEUDI 13 NOVEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 18:30, **Šešelj**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Momčilo Perišić**, Procès
14:15 – 19:10, **Lukić&Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès
14:15 – 19:00, **Popović et al**, Procès

VENDREDI 14 NOVEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:10, **Lukić&Lukić**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 17:30, **Florence Hartmann**, Seconde comparution initiale

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernières minutes auprès du Media Office (Bureau de Media) (+31-70-512-5343, - 5356, or – 8752)

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 116 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 116 d'entre elles : dix ont été acquittées, 57 condamnées (trois sont en attente de transfert pour purger leur peine, 28 sont en cours d'exécution de peine, 24 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 45 accusés : dix sont en appel, six sont en attente de jugement de première instance, 22 sont en procès, et cinq en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 29 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef LPTV : Christian Chartier
Assistante: Gea van der Werf

Marina Caron a participé à la préparation de ce numéro du TPIY en Bref.

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
